



République de Côte d'Ivoire

Union - Discipline – Travail

Porte- parolat du Gouvernement

COMMUNIQUE DU CONSEIL DES MINISTRES

du mercredi 19 /09/2012

Le mercredi 19 Septembre 2012, un Conseil des Ministres s'est tenu de 10h à 12h50 au Palais de la Présidence de la République à Abidjan, sous la présidence de Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, Président de la République, Chef de l'État.

L'ordre du jour de cette réunion comportait les points suivants :

A/- Mesures Générales

- Projets de lois
- Projets de Décrets

B/- Mesures individuelles

C/- Communications

D/- Divers

A/-MESURES GENERALES / PROJETS DE LOIS

1- Au titre du Ministère d'Etat, Ministère des Affaires Etrangères, en relation avec le Ministère de l'Economie et des Finances

Sur présentation du ministre, le Conseil a adopté un projet de loi autorisant le Chef de l'Etat à ratifier le protocole d'amendement à la convention internationale pour la simplification et l'harmonisation des régimes douaniers, dite convention de Kyoto révisée, adoptée le 26 juin 1999 à Bruxelles (Belgique).

La Côte d'Ivoire, bien que n'ayant pas encore ratifié cette convention, utilise déjà de fait plus de 87% de ses procédures à travers son administration douanière.

Cette ratification permettra à notre pays, entre autres, de bénéficier de l'expertise de l'OMD (Organisation Mondiale des Douanes).

2- Au titre du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative

Sur présentation du ministre, le Conseil a adopté un projet de loi portant Code de Déontologie des Agents publics.

Ce projet définit les obligations et les responsabilités des Agents publics, ainsi que les interdictions faites à ces derniers. Il règle en général les rapports de l'Agent public avec ses collègues, ses subordonnés, ses supérieurs hiérarchiques, les prestataires, les usagers du service public et les ressources mises à sa disposition par l'Etat.

A/-MESURES GENERALES / PROJETS DE DECRETS

1- Au titre du Ministère d'Etat, Ministère de l'Intérieur,

Sur présentation du Ministre, le Conseil a adopté :

- **un décret** portant prorogation du délai initial de 6 mois en vue des élections partielles, suite au décès survenu le 25 mai 2012 de Monsieur TAILLY Guéo Bernard, Député élu de la circonscription électorale n°086 de Bangolo, Goh ouo-Zagna, Kahin-Zarabaon et Zou.
- **un décret** portant convocation des Collèges électoraux des circonscriptions n°042, 086, 091, 102, 125 et 135, en vue de l'élection de leurs députés à l'Assemblée Nationale.

Suite à l'invalidation des résultats des circonscriptions n°091 de Facobly et n°135 de Bonon, et aux décès des députés des circonscriptions n°042 de Koumassi, 086 de Bangolo, 102 de Issia et 125 de Divo, les collèges électoraux concernés sont convoqués le dimanche 3 février 2013 en vue de l'élection de leurs députés.

2- Au titre du Ministère d'Etat, Ministère du Plan et du Développement

Sur présentation du Ministre, le Conseil a adopté un décret modifiant le décret n°2011-282 du 05 octobre 2011, portant organisation de ce ministère.

Ce décret précise l'existence et le renforcement de départements et de services déjà opérationnels de ce Ministère.

3- Au titre du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative en relation avec le Ministère de l'Economie et des Finances

Sur présentation du Ministre, le Conseil a adopté un décret modifiant et complétant le décret n°91-815 du 11 décembre 1991, portant

institution d'un Ordre du Mérite de la Fonction Publique, modifié par le décret n°93-320 du 11 mars 1993.

L'ordre du Mérite de la Fonction Publique vise à récompenser les Fonctionnaires et Agents de l'Etat qui se sont distingués par leur travail et leur contribution active dans la modernisation et le renforcement de l'efficacité de l'administration.

Ce décret vise à corriger les insuffisances des précédents textes, en proposant les mesures suivantes :

- Le remplacement du Conseil de l'Ordre par un Comité Interministériel de l'Ordre du Mérite de la Fonction Publique ;
- La révision à la hausse du contingent annuel maximum à décorer dans chaque grade ;
- La révision du mode de nomination des récipiendaires ;

4- Au titre du Ministère de la Construction, de l'Assainissement et de l'Urbanisme

Sur présentation du Ministre, le Conseil a adopté deux décrets.

- **Le premier décret** porte déclaration d'utilité publique, la zone mise en réserve pour la construction de l'échangeur de la Riviera II dans la commune de Cocody

Afin de mettre en œuvre le Plan d'Action et de Réinstallation des personnes affectées par le projet de construction de l'échangeur du carrefour de la Riviera II, suite à une étude d'impact environnemental et social, la zone du projet a été déclarée d'utilité publique.

- **Le second décret** porte modification du décret n°2011-482 du 28 décembre 2011 relatif à la création et à l'organisation de la société d'Etat dénommée Office National de

l'Assainissement et du Drainage (ONAD), dont la composition du Conseil d'Administration est modifiée, en application des instructions du Chef de l'Etat, qui a par ailleurs, demandé l'accélération du processus de renouvellement des Conseils d'Administration des Entreprises publiques et à participation financière publique.

5- Au titre du Ministère de la Poste et des Technologies de l'Information et de la Communication, en liaison avec le Ministère de l'Economie et des Finances,

Sur présentation du Ministre, le Conseil a adopté un décret portant organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation des Télécommunications/TIC de Côte d'Ivoire (ARTCI), créée par l'ordonnance n°2012-293 du 21 mars 2012.

B/-MESURES INDIVIDUELLES

Au titre du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative, en liaison avec les Ministères concernés,

Le Conseil a entériné les délibérations de la réunion du Comité chargé de l'examen des projets de nomination dans les départements ministériels, tenue le 10 Septembre 2012, et procédé aux nominations ci-jointes (Cf. Annexe 1) ;

MESURES INDIVIDUELLES

Comité restreint du 10 Septembre 2012 (Nominations)

AU TITRE DU MINISTERE D'ETAT, MINISTERE DE L'EMPLOI, DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SOLIDARITE

- Directeur de l'Institut National de Formation Sociale (INFS) :
M. Ebenezer

Robert Aké AGOH

- Directeur de la Santé et de la Sécurité au Travail : **M. Kouamé Brou**

Yves YEBOUE

- Directeur de l'Observatoire de la Solidarité et de la Cohésion Sociale :

M. Mamadou COULIBALY

AU TITRE DU MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE

- Directeur des Ressources Humaines : **M. YAO Etienne**
- Président du Conseil de Discipline : **Mme AGUIA Kouso Solange**
- Vice-Président du Conseil de Discipline : **M. SERY Yba Antoine**
- Vice-Président du Conseil de Discipline : **M. DIGBEU Liadé Antoine**

- Secrétaire Général du Conseil de Discipline : M. **OGOU Aboké**
- Membre du Conseil de Discipline : M. **ADINGRA Arnaud Marie-Joseph**
- Membre du Conseil de Discipline : M. **COULIBALY Bêh**
- Inspecteur Général du Ministère : M. **TRAORE Flavien**
- Directeur Général de la Fonction Publique : M. **AKA KOFFI Bernard**
- Directeur Général de la Réforme Administrative et de l'Informatisation :

M. LOKPO Brahima

- Directeur de la Formation et du Renforcement des Capacités : Mme **GNEGOURY** née **TANO Méa Allou Albertine**
- Directeur des Concours : **M. SORO Gninagafol Djakaridja**
- Chef du Secrétariat des Ordres de la Fonction Publique : **M. GNEPA Iré Barthélémy**
- Directeur de la Réforme Administrative : M. **SOUMAHORO Mamadou**
- Directeur de la Programmation et du Contrôle des Effectifs : **M. KOFFI Kouakou Christophe**
- Directeur de la Gestion des Personnels Civils de l'Etat, des Pensions et des Risques Professionnels : M. **KOFFI Koffi Frédéric**
- Directeur de l'Informatique : M. **SEKA Séka Clément**

AU TITRE DU MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE en liaison avec les MINISTERES CONCERNES

- Directeur des Ressources Humaines du **Ministère de la Communication** : M. **KONE Dohona**

- Directeur des Ressources Humaines du **Ministère d'Etat, Ministère de l'Emploi, des Affaires Sociales et de la Solidarité** : M. **TRAORE Mamadou**

- Directeur des Ressources Humaines du **Ministère de la Santé et de la Lutte contre le Sida** : M. **LOUKOU Dia**

- Directeur des Ressources Humaines du **Ministère de l'Education Nationale** : M. **Mamadou BARRO**

- Directeur des Ressources Humaines du **Ministère des Ressources Animales et Halieutiques** : M. **YAO Kouadio Abissa**

- Directeur des Ressources Humaines du **Ministère de l'Agriculture** :

M. Moussa KONE

- Directeur des Ressources Humaines du **Ministère de l'Artisanat et de la Promotion des PME** : M. **KAMARA Mamadou**

- Directeur des Ressources Humaines du **Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique** : M. **DIAKITE Djimbala,**

- Directeur des Ressources Humaines du **Ministère de la Famille, de la Femme et de l'Enfant** : Mme **N'GALA Coulibaly Martine** épouse **KONE**

- Directeur des Ressources Humaines du **Ministère des Transports** : M. **DAHIE Digbeu**

- Directeur des Ressources Humaines du **Ministère de la Culture et de la Francophonie** : M. **GAUDOUH Kouamé Roger**

- Directeur des Ressources Humaines du **Ministère de l'Environnement et du Développement Durable** : M. **AMANE Paul Marie**

- Directeur des Ressources Humaines du **Ministère des Sports et Loisirs** : M. **YAMOUA Kouassi Camille**

- Directeur des Ressources Humaines du **Ministère de la Promotion du Logement** : M. **OUATTARA Aboubacar**

- Directeur des Ressources Humaines du **Ministère de la Promotion de la Jeunesse et du Service Civique** : M. **ZOUAN Zokou Robert**

- Directeur des Ressources Humaines du **Ministère du Tourisme** : Mme **KOFFI** née **ASSARI Yawa Florentine**
- Directeur des Ressources Humaines du **Ministère de la Poste et des Technologies de l'Information et de la Communication** : Mme **ASSEKE Yaba Adèle**.

AU TITRE DU MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

- Directeur de l'Institut Pédagogique National de l'Enseignement Technique et Professionnel : M. **SEKA Pierre-Roche**
- Directeur du Centre Ivoirien pour le Développement de la Formation Professionnelle : Mme **AGNISSAN née YOMAN Brigitte Nicole Adjo** ;
- Directeur du Centre de Promotion des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication : M. **POAME Lazare Anderson** ;
- Directeur de l'Ecole Ivoirienne de Bijouterie et des Métiers Annexes : M. **TOURE Guétondé**.

AU TITRE DU MINISTERE DE LA COMMUNICATION

Membres du Conseil d'Administration de la Société d'Etat dénommée « Société Nouvelle de Presse et d'Edition de Côte d'Ivoire », en abrégé SNPECI :

- Mme **Masséré TOURE**, représentant le Président de la République
- M. **KONAN Kouakou Sylvère**, représentant le Premier Ministre
- Mme **Viviane ZUNON-KIPRE**, représentant le Ministre en charge de la Communication
- M. **KOUASSI Kouman**, représentant le Ministre en charge de l'Economie et des Finances
- M. **KOUYATE Abdoulaye**, représentant le Ministre en charge de l'Education
- M. **Félix Alain TAILLY**, représentant le Ministre en charge de la Culture et de la Francophonie

AU TITRE DU MINISTERE DES SPORTS ET LOISIRS

- Inspecteurs techniques à l'Inspection Générale du Ministère :
- Mme **COULIBALY épouse CISSE Salamata**
- Mme **COULIBALY épouse GUIEHOA Mariatou**
- M. **ALLEDJI Assié François**
- M. **GNAGBO Djékou Christian**
- M. **DALEBA Bolehi Théodore**
- M. **BOGUINARD Lucien**
- M.**DAGROU Zahui Ernest**
- M. **GOMENE Blédé Antoine**
- M.**KOUASSI Henri**
- M. **Moussa KARAMOKO**

-Directeur de l'Office National des Sports : M. **KOFFI Aboua Joseph**

-Directeur des Loisirs : Mme **GUESSAN** née **KONAN Akissi Paulette**

-Directeur de l'Office Ivoirien des Sports Scolaires et Universitaires (OISSU) : M. **KONE Mamadou Souleymane**

C/ COMMUNICATIONS

1- Au titre du Ministère de l'Economie et des Finances, en liaison avec le Ministère des Mines et de l'Energie

Le Conseil a adopté une communication relative aux flux physiques et financiers du secteur Energie au 30 juin 2012.

Cette communication retrace l'évolution des activités dans les sous-secteurs du pétrole, du gaz et de l'électricité.

Le secteur de l'énergie, du fait de la situation de crise qu'a connue notre pays, a subi de nombreuses variations physiques et financières.

Des mesures vigoureuses ont été mises en œuvre par l'Etat au niveau du sous-secteur des hydrocarbures à travers une convention signée avec la SIR, et l'équilibre financier du secteur Electricité devrait être rétabli en 2013, notamment par :

- La renégociation du prix du gaz naturel et associé ;
- La révision de la rémunération du Concessionnaire ;
- L'amélioration du rendement global ;

- L'amélioration du recouvrement en zone CNO ;
- La révision des tarifs d'électricité.

Ces avancées notables seront renforcées par les investissements envisagés au niveau du réseau et en vue du développement de certains gisements pétroliers (Mahi...).

2- Au titre du Ministère de l'Agriculture, en relation avec le Ministère de l'Economie et des Finances.

Sur présentation du Ministre, le Conseil a adopté une communication relative à la collecte et à l'utilisation des redevances prélevées sur la filière café-cacao au 30 juin 2012.

La campagne 2011-2012 a été marquée par la mise en œuvre de plusieurs actions entreprises par l'Etat en vue de redynamiser la filière.

L'ambition du Gouvernement à travers la réforme entreprise, est d'assurer un prix plus rémunérateur aux planteurs ivoiriens, afin de leur garantir un revenu plus élevé et plus stable.

L'objectif ultime de cette réforme est le renforcement de la bonne gouvernance, la transparence dans la gestion des ressources, ainsi que le développement d'une économie cacaoyère et caféière durable.

Le Chef de l'Etat s'est félicité des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la réforme de la filière café-cacao pour la campagne 2012-2013, et rappelé son engagement de garantir aux producteurs un prix d'achat égal à 60% du prix CAF. Afin de donner une lisibilité à l'ensemble des acteurs et leur permettre d'aborder sereinement la nouvelle campagne de commercialisation, il a demandé que des dispositions soient prises rapidement pour publier et officialiser le

barème des coûts de commercialisation et les prix garantis aux producteurs.

3- Au titre du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative.

Le Conseil a adopté une communication relative à l'institution d'une cérémonie annuelle de distinctions honorifiques des Fonctionnaires et Agents de l'Etat dans l'Ordre du Mérite de la Fonction Publique. Cette cérémonie sera pour l'Etat, l'occasion de marquer officiellement sa reconnaissance aux fonctionnaires et agents les plus méritants qui, par leurs qualités morales et professionnelles, auront contribué significativement à l'atteinte des objectifs assignés à leurs différents services. Elle permettra également de susciter au sein des structures de l'Administration une saine émulation, de façon à constamment améliorer la qualité du service public.

4- Au titre du Ministère de la Communication, en relation avec le Ministère de la Poste et des Technologies de l'Information et de la Communication

Le Conseil a adopté une communication relative aux conclusions du rapport sur la Stratégie nationale de passage à la Télévision Numérique Terrestre (TNT).

Les principales recommandations de ce rapport sont les suivantes :

- L'adoption de la combinaison DVB-T2/MPEG4 (normes de diffusion et de compression numérique) avec les formats de définition HD et SD, et une étude complète pour mieux évaluer les besoins du réseau national de diffusion.

- La révision de la loi N°2004-644 du 14 décembre 2004 sur la communication audiovisuelle, pour prendre en compte les concepts relatifs à la technologie numérique, et élargir les compétences du régulateur à cet effet.
- La recherche d'un financement destiné à couvrir le programme de basculement, et l'adoption de mesures sociales d'accompagnement aux populations les plus défavorisées.

D/ Divers

- Le Ministre auprès du Président de la République, chargé de de la Défense a informé le Conseil de la tenue ce jeudi 20 septembre 2012, d'une cérémonie d'hommage aux soldats morts en opérations au cours des derniers mois. Cette cérémonie aura lieu à l'Etat-major des Armées (Camp Gallieni) en présence du Chef de l'Etat, Chef suprême des Armées.
- La Ministre de l'Education Nationale a informé le conseil du déroulement de la rentrée scolaire 2012/2013. Celle-ci a concerné cette année 4 millions d'élèves, et s'est déroulée dans le calme et dans de bonnes conditions, en dehors de retards observés dans quelques établissements, et d'incidents isolés à Bouaké, en cours de traitement.
- Le Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative a informé le Conseil qu'un recensement était en cours, dont l'objectif est de confirmer la localisation géographique précise des fonctionnaires et agents au service de l'Etat de Côte d'Ivoire.
- Enfin, le Ministre de la Culture a informé le Conseil de la tenue, du 13 au 15 septembre 2012, de la 18^{ème} édition de "Vacances Culture", qui a permis à 400 jeunes de toutes les régions de Côte d'Ivoire de découvrir celle de Korhogo, et de fraterniser avec les

populations de cette région. L'édition 2013 de cette manifestation aura lieu dans la région de l'ouest, à Man.

Fait à Abidjan, le 19 Septembre 2012

Bruno Nabagné KONE

Ministre de la Poste et des TIC
Porte-parole du Gouvernement
info@porteparole.gouv.ci